

COMMUNICATION¹ 2012/17 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
DS/SQ/TVB/gvw

Votre référence Date

20 -11- 2012

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Préparation à la mise en œuvre de la norme ISQC 1

Le Conseil de l'IRE est soucieux des difficultés rencontrées par les confrères pour s'adapter aux changements du cadre normatif de la profession face à un monde qui s'internationalise. Ces évolutions sont cependant un passage obligé pour la profession si elle veut rester compétitive et à la hauteur des exigences requises pour mener à bien ses missions.

Conformément au plan d'accompagnement des normes ISA et ISQC 1 et vu le manuel sur le contrôle qualité interne développé par l'ICCI, permettant l'application de la norme ISQC 1 au sein des cabinets de révision, le Conseil de l'IRE a décidé de proposer d'adopter une norme rendant obligatoire la norme internationale ISQC 1 en Belgique dans le but de clarifier l'application de la norme ISQC 1 en Belgique. Cette norme sera soumise au Conseil supérieur de Professions économiques dans le courant de l'année 2013.

Le Conseil de l'IRE a conscience des difficultés rencontrées par les confrères, et surtout par les cabinets de plus petite taille, en vue de l'application de la norme ISQC 1. Le Conseil est pourtant convaincu que si cette adaptation aux changements du cadre normatif de la profession est un mal nécessaire pour la profession, c'est aussi un défi positif à relever afin de maintenir le niveau de qualité requis pour l'exercice des missions.

La norme ISQC 1 traite des obligations d'un cabinet de révision de mettre en place un système de contrôle qualité interne, composé, d'une part, de politiques pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessous et d'autre part, de procédures nécessaires pour les mettre en œuvre et en surveiller le respect.



Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

¹ Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, *M.B.* 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.

L'objectif d'un système de contrôle qualité interne est de développer une organisation du cabinet de révision qui garantisse un service de haute qualité aux clients et visant à permettre, pour l'ensemble des collaborateurs professionnels :

- la compréhension de l'organisation et de sa méthode de travail ;
- l'amélioration de l'efficacité du travail ;
- la promotion d'une harmonisation dans la prestation de services ;
- la transparence dans l'organisation, en particulier dans la détermination des tâches, responsabilités et compétences ;
- la mise en place d'une base de qualité en vue d'un développement ultérieur et d'un élargissement des activités et des missions ;
- la conformité aux normes, lois et réglementations applicables ;
- l'émission de rapports appropriés aux circonstances.

Afin de soutenir les confrères dans une mise en œuvre progressive de la norme ISQC 1 avant que son application ne soit obligatoire en Belgique, le Conseil souhaite proposer aux confrères différentes démarches possibles :

1. Responsable ISQC 1

Le Conseil de l'IRE propose à chaque cabinet de révision de nommer en son sein une personne « responsable ISQC 1 ». Cette personne pourra alors servir de point de contact privilégié avec l'IRE.

Le Conseil de l'IRE invite les cabinets de révision à lui communiquer le nom de cette personne d'ici la fin janvier 2013, par e-mail à l'adresse tech@ibr-ire.be.

2. Séminaires pour les responsables ISQC 1 des cabinets de révision en 2013

Le Conseil de l'IRE a décidé d'organiser en juin 2013 un séminaire particulier destiné aux responsables ISQC 1 nommés au sein des cabinets de révision. L'objectif sera de parcourir avec les responsables les différentes listes de contrôle (*checklists*), modèles et exemples du manuel ISQC 1 et de permettre à chaque représentant de soulever des questions en la matière.

3. Application progressive du manuel sur le contrôle qualité interne (ISQC 1) de l'ICCI

L'ICCI a développé un manuel sur le contrôle qualité interne qui est disponible sur son site internet depuis avril 2012 (*cf.* l'annonce aux réviseurs d'entreprises sur le sujet).

Ce manuel consiste en l'adaptation au contexte belge par la commission SME/SMP du manuel « *Kwaliteitshandboek* » (*Deel A, B en C*) du Nivra, devenu NBA (Pays-Bas). Il s'inspire également du « *Guide to quality control for SMEs* » de l'IFAC ainsi que du « *Practice note 26* » de l'APB (Royaume-Uni).

Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

Ce manuel a pour objectif de permettre à chaque cabinet de révision de l'utiliser soit dans sa totalité directement, soit via l'adaptation et le remplissage progressif des divers modèles, exemples et listes de contrôle disponibles sur le site de l'ICCI. Ces documents doivent être adaptés aux exigences spécifiques de chaque cabinet de révision et de ses clients.

Conscient de l'ampleur que représente l'application de la norme ISQC 1 au sein d'un cabinet de révision, le Conseil de l'IRE propose aux cabinets qui le souhaitent d'échelonner l'application des listes de contrôle, modèles et exemples du manuel de contrôle qualité de l'ICCI, selon les délais suivants :

Dénomination	Echéance
Eléments d'un système de contrôle qualité interne	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de structure juridique du cabinet de révision	
Check-list Déclaration de confirmation du respect des politiques et procédures en matière de contrôle de qualité interne	
Modèle de rapport de transparence	
Responsabilités de l'organe de gestion	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de structure du cabinet de révision et organisation	
Exemple de documentation relative aux responsabilités	
Exemple de définition des fonctions	
Règles d'éthique pertinentes	
Exemple de règles d'éthique du cabinet de révision	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de déclaration de confidentialité	30 septembre 2013
Exemple 1 : Déclaration d'indépendance	30 septembre 2013
Exemple 2 : Déclaration annuelle d'indépendance et de confidentialité et confirmation d'honorabilité et de compétence	30 septembre 2013
Check-list sur l'indépendance en matière de rémunération du mandat de commissaire et des autres services	30 septembre 2013
Acceptation, poursuite et cessation d'une relation client et d'une mission	
Check-list Identification du client	Déjà obligatoire
Check-list Appréciation de l'intégrité du client (y compris les arbres de décision)	Déjà obligatoire
Check-list Fraude	Déjà obligatoire
Exemple de lettre de concertation confraternelle	Déjà obligatoire
Check-list Remise d'offre	30 septembre 2013
Check-list Acceptation de la mission - Exemple 1 (Y compris annexe : test d'indépendance au niveau de la mission)	30 septembre 2013

Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

Check-list Acceptation de la mission - Exemple 2	30 septembre 2013
Exemple de lettre de mission (norme ISA 210)	30 septembre 2013
Exemple de cadre contractuel général des prestations	30 septembre 2013
Check-list Poursuite de la mission	30 septembre 2013
Check-list Renouvellement de la nomination	30 septembre 2013
Check-list Budgétisation des heures dans un mandat de commissaire	Déjà obligatoire
Ressources Humaines	S'il y a du personnel, obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Recrutement du nouveau personnel professionnel - Questions d'entretien	
Check-list Evaluation après l'entretien	
Exemple de lettre de demande de références	
Exemple de formulaire d'inscription à des formations	
Check-list Formation	
Exemple de formulaire d'évaluation du personnel professionnel	
Check-list Evaluation par mission	
Modèle de clauses d'un contrat de travail relatives à la confidentialité et à la formation	
Exemple de classification des fonctions	
Exécution de la mission	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de procédure en matière de consultation	
Modèle d'accord écrit pour service de consultation	
Check-list Tableau de planification et de contrôle des revues de contrôle qualité interne d'une mission	
Check-list Revue de contrôle de qualité interne de la mission	
Surveillance	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Tableaux de planification et de contrôle de revues des dossiers	
Check-list Questionnaire de revue annuelle de conformité du système de surveillance du contrôle qualité interne	
Check-list Rapport de surveillance	
Check-list Suivi des résultats de la revue annuelle de conformité du système de contrôle qualité interne	
Documentation	
Exemples de méthodes d'archivage d'une mission	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Exemple de méthodes d'archivage de la documentation du système de contrôle qualité interne	Obligatoire à l'entrée en vigueur de l'ISQC 1
Check-list Documentation des plaintes et réclamations	30 septembre 2013
Exemple de formulaire de plainte	30 septembre 2013



4. Mise à disposition d'un « coach » ISQC 1 via le helpdesk de l'ICCI

L'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises et des externes un « help desk » permettant, entre autres et avec l'aide d'un « coach », de répondre aux questions sur l'application des normes ISA et ISQC 1, prévue à l'horizon 2014 (www.icci.be). Dans ce cadre, un « coach » (Jacques VANDERNOOT : jacques.vandernoot@skynet.be), est mis à la disposition expresse des cabinets de révision, gratuitement pendant 4 heures pour les normes ISA et pendant 2 heures pour la norme ISQC 1, afin de répondre de manière pragmatique aux questions pratiques formulées par les confrères lors de la mise en œuvre des normes ISA et ISQC 1.

En l'absence ou quasi absence de demandes de la part des cabinets de révision, il sera demandé au « coach » ISA/ISQC 1 de contacter lui-même une série de cabinets et, le cas échéant, de les rencontrer pour les interroger sur les difficultés rencontrées par rapport à l'application de la norme ISQC 1.

5. Rencontres locales en 2013 et 2014

Le Conseil de l'IRE organisera en 2013 et 2014 des rencontres locales via la cellule SP (*sole practitioners/sole proprietors*), consacrées aux questions « normes ISA et ISQC 1 ». L'objectif de ces rencontres est de permettre un contact plus direct avec les cabinets de révision de petite taille afin qu'ils puissent exprimer les difficultés pratiques qu'ils rencontrent, poser leurs questions spécifiques et recevoir des réponses concrètes. Les dates précises seront communiquées en temps utile.

En espérant que ces différentes mesures pourront contribuer à une meilleure préparation aux changements du cadre normatif de la profession, nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.



Michel DE WOLF